



Zürich, le 11 mai 2026

## Procès-verbal de la 10<sup>ème</sup> assemblée ordinaire de mooh société coopérative du 9 avril 2026

L'assemblée générale a eu lieu le 9 avril 2026 à 10h00 à la Markthalle Rothenthurm, 6418 Rothenthurm.

**Présidence :** Martin Hübscher, président du conseil d'administration de mooh société coopérative

<b>Présents :</b>	Sociétaires invité·e·s ayant le droit de vote :	3'380
	Sociétaires présent·e·s :	238
	Nombre de voix représentées :	242

### Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Information concernant les scrutateurs et la rédaction du procès-verbal
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 2025 (annexe)  
*Proposition : le conseil d'administration propose d'approuver le procès-verbal.*
4. Approbation du rapport de situation 2025 (annexe)  
*Proposition : le conseil d'administration propose d'approuver le rapport de situation 2025.*
5. Comptes annuels 2025 et comptes annuels consolidés 2025 (annexe)
  - 5.1 Approbation des comptes annuels 2025 et utilisation des réserves issues du bénéfice  
*Proposition : le conseil d'administration propose d'approuver les comptes annuels 2025 et d'imputer le résultat de l'exercice de CHF -625'982.94 aux réserves facultatives issues du bénéfice. Ces dernières sont à reporter sur le nouvel exercice.*
  - 5.2 Approbation des comptes annuels consolidés 2025  
*Proposition : le conseil d'administration propose d'approuver les comptes annuels consolidés 2025.*
6. Décharge aux organes responsables  
*Proposition : le conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2025.*
7. Réélection de l'organe de révision

*Proposition : le conseil d'administration propose de réélire Truvag Treuhand und Revisions AG, Saint-Gall, comme organe de révision pour un mandat d'un an.*

8. Adaptation partielle des conditions d'achat mooh (annexe)

*Proposition : le conseil d'administration propose l'adaptation partielle des conditions d'achat à l'article 3 « Supplément de quantité pour prise en charge », valable dès le 1er mai 2026.*

9. Élection complémentaire au conseil d'administration de la coopérative mooh pour la durée de mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2028 (annexe)

*Proposition : Le conseil d'administration propose d'élire Manuel Ender, Büsserach (SO), et Peter Nüesch, Widnau (SG), au conseil d'administration de la coopérative mooh.*

10. Divers

---

## **Procès-verbal**

### **1. Mot de bienvenue**

Martin Hübscher, originaire de Wattenwil, domicilié à Wiesendangen (ZH), président du conseil d'administration, ouvre l'assemblée générale à 10h03 et en assume la présidence. Dans son discours d'ouverture, il évoque la situation tendue du marché du lait. Il rappelle que l'année 2024 était déjà difficile et que la situation ne s'est pas améliorée depuis. Au printemps dernier, des excédents de matière grasse ont dû être exportés. En été, les déductions pour sous-livraisons dans le modèle de planification ont en outre été suspendues pour la première fois. Parallèlement, les ventes de lait aux principaux clients de mooh ont reculé, notamment en raison de capacités de transformation réduites et d'une situation de vente difficile liée aux incertitudes géopolitiques. Grâce à un affouragement de haute qualité, les livraisons ont également atteint un niveau record vers la fin de l'année. Le fait que les mesures décidées dans la branche pour alléger le marché ne soient pas mises en œuvre de manière généralisée et que la répartition des charges n'ait donc pas lieu a conduit le conseil d'administration à préparer une résolution, qui doit être adoptée par l'assemblée générale au point 4 de l'ordre du jour. Enfin, dans le cadre du 10<sup>ème</sup> anniversaire de mooh, le président souligne l'importance de continuer à se développer en tant qu'organisation de producteurs indépendante et d'agir comme une organisation agile et efficace, prête à agir et à assumer ses responsabilités. C'est ce que mooh fait actuellement pour l'ensemble de la branche. Afin de pouvoir, à long terme, poursuivre cette activité importante, qu'est la production laitière, il faut non seulement de la reconnaissance, mais surtout de la création de valeur. Le conseil d'administration de mooh, en collaboration avec la gérance, continuera à s'y engager.

Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la dixième assemblée générale ordinaire. Celle-ci a été convoquée conformément aux dispositions statutaires et légales par invitation écrite du 19 mars 2026, envoyée par courrier aux sociétaires. Les membres du conseil d'administration ont également été invités à la présente assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale de ce jour est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points prévus à l'ordre du jour.

Lors de la présente assemblée générale, 238 sociétaires sont présents personnellement. Au total, 242 voix sont représentées. La majorité absolue est fixée à 121 voix.

Aucune opposition n'est formulée contre les constatations du président.

## **2. Information concernant les scrutateurs et la rédaction du procès-verbal**

Le dépouillement électronique des votes est assuré par le partenaire technique Group Consulter AG. Iris Schuppli, originaire de Fideris, domiciliée à Matzingen (TG), supervise le bureau de vote pour mooh.

Le conseil d'administration a désigné Maurice Bosatta, originaire de Bâle-Ville, domicilié à Bienne (BE), en qualité de rédacteur du procès-verbal.

## **3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 2025**

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est publié sur l'intranet. Aucune demande de discussion n'est formulée.

*Proposition : le conseil d'administration propose d'approuver le procès-verbal.*

	Oui	Non	Abstentions
<b>Voix</b>	<b>221</b>	<b>1</b>	<b>19</b>
<b>Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 2025 est approuvé.</b>			

## **4. Approbation du rapport de situation 2025**

Schwager présente le rapport de gestion 2025 conformément aux explications figurant dans le rapport annuel 2025. Il souligne à quel point l'année 2025 a été exigeante. En lien avec le « mooh why », soit la mission de garantir durablement un bon revenu aux producteurs, il explique comment mooh entend continuer à répondre à cette exigence à l'avenir. L'objectif est que les producteurs soient également rémunérés de manière appropriée à l'avenir. En conclusion, il remercie les producteurs pour leur confiance. Schwager adresse également ses remerciements à toutes les parties prenantes pour leur soutien. Il informe en outre que Christophe Bapst, responsable de l'approvisionnement chez mooh, quittera sa fonction d'ici l'été. Un successeur est actuellement recherché.

Hübscher met le rapport annuel en discussion. La parole n'est pas demandée.

*Proposition : Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion 2025.*

	Oui	Non	Abstentions
<b>Voix</b>	<b>214</b>	<b>7</b>	<b>21</b>
<b>Le rapport de situation 2025 est approuvé.</b>			

Hübscher présente ensuite la « résolution pour une répartition équitable des charges et un marché du lait stable » du 9 avril 2026, qui a été distribuée sur les tables. Aucune prise de parole n'est demandée à ce sujet.

*Proposition : Le conseil d'administration propose d'approuver la résolution du 9 avril 2026.*

	Oui	Non	Abstentions
<b>Voix</b>	<b>213</b>	<b>7</b>	<b>22</b>
<b>La résolution du 9 avril 2026 a été approuvée.</b>			

## **5. Comptes annuels 2025 et comptes annuels consolidés 2025**

Schwager présente les comptes annuels 2025 ainsi que les comptes annuels consolidés 2025 conformément aux explications figurant dans le rapport annuel et les met en discussion. La parole n'est pas demandée.

Hübscher remercie Iris Schuppli, responsable des finances, pour son travail.

Lesya Eicher, de l'organe de révision Truvag, n'a pas de remarques complémentaires.

### **5.1 Approbation des comptes annuels 2025 et utilisation des réserves issues du bénéfice**

*Proposition : le conseil d'administration propose d'approuver les comptes annuels 2025 et d'imputer le résultat de l'exercice de CHF -625'982.94 aux réserves facultatives issues du bénéfice. Ces dernières sont à reporter sur le nouvel exercice.*

	Oui	Non	Abstentions
<b>Voix</b>	<b>211</b>	<b>12</b>	<b>19</b>
<b>Les comptes annuels 2025 et l'utilisation des réserves sont approuvés.</b>			

### **5.2 Approbation des comptes annuels consolidés 2025**

Aucune discussion n'est demandée.

*Proposition : le conseil d'administration propose d'approuver les comptes annuels consolidés 2025.*

	Oui	Non	Abstentions
<b>Voix</b>	<b>210</b>	<b>15</b>	<b>17</b>
<b>Les comptes annuels consolidés 2025 sont approuvés.</b>			

## 6. Décharge aux organes responsables

Aucune discussion n'est demandée.

*Proposition : le conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2025.*

	Oui	Non	Abstentions
<b>Voix</b>	<b>200</b>	<b>6</b>	<b>36</b>
<b>La décharge est donnée aux organes responsables.</b>			

## 7. Réélection de l'organe de révision

Aucune discussion n'est demandée.

*Proposition : le conseil d'administration propose de réélire Truvag Treuhand und Revisions AG à Saint-Gall pour un mandat d'un an.*

	Oui	Non	Abstentions
<b>Voix</b>	<b>218</b>	<b>6</b>	<b>18</b>
<b>Truvag Treuhand und Revisions AG à Saint-Gall est réélu pour un mandat d'un an.</b>			

## 8. Adaptation partielle des conditions d'achat mooh

Schwager présente l'adaptation partielle des conditions d'achat conformément aux documents envoyés aux membres en annexe. Cette adaptation prévoit que les suppléments de quantité pour prise en charge ne seront désormais versés qu'à partir de 1'650 kg ou d'un volume annuel d'environ 300'000 kg. En cas d'acceptation, cette modification entrera en vigueur au 1er mai 2026.

Discussion :

Markus Bachofner, Fehraltorf (ZH), producteur bio, estime que les adaptations prévues sont trop importantes. Il considère que le seuil d'entrée de 300'000 kg de volume annuel est approprié, mais propose d'augmenter les paliers à chaque fois de 300'000 kg de volume annuel afin de garantir la neutralité des coûts pour mooh.

Daniel Meyer, Tscheppach (Bucheggberg, SO), explique que dans sa région il n'y a pas de grandes exploitations, mais principalement des exploitations familiales de 40 à 50 vaches. Il souligne que l'adaptation des quantités minimales de livraison pour bénéficier des suppléments ne doit pas

désavantager les petites exploitations. Il propose donc de laisser le seuil d'entrée pour les suppléments à 1'500 kg.

Dietmar Schnell, Röschenz (BL), ancien producteur laitier aujourd'hui à la retraite, se prononce en faveur d'une amélioration du système, faute de quoi il existe un risque de concurrence entre grands et petits producteurs, dont les structures de coûts sont très différentes.

Daniel Minger, Sorvillier (BE), représentant de la coopérative BAVALTA, demande s'il serait envisageable d'introduire un supplément pour des volumes encore plus importants. Il cite comme exemple son point de collecte, où environ 15'000 kg de lait peuvent être chargés quotidiennement en un seul lieu. Les producteurs avancent les prestations en apportant leur lait au point de collecte. Par le passé, Miba soutenait ce modèle, ce qui n'est plus le cas chez mooh. mooh devrait, selon lui, mieux valoriser cette prestation par des suppléments plus élevés.

Adrian Hauser, Schönenberg (ZH), relève qu'il est difficile pour les petits agriculteurs, notamment dans les régions de montagne, d'atteindre de grands volumes comme 1,7 million de kg. Il estime que le supplément de 2 centimes dans le niveau le plus élevé est trop élevé et pénalise trop fortement le prix des petits producteurs.

Hübscher explique que les suppléments de quantité chargée s'appliquent également aux centres et points de collecte. Le conseil d'administration a aussi discuté d'une augmentation encore plus importante des suppléments, mais y a renoncé, car cela aurait davantage pesé sur le prix de base. Schwager ajoute que, du point de vue de mooh, cette proposition de modification constitue un bon compromis. Il souligne également que mooh dépend de tous les producteurs, tant les grands que les plus petits.

Matthias Hengartner, Oensingen (SO), constate que les centres et points de collecte bénéficient du fait que le forfait de chargement est réparti entre les membres. Il se demande également si le nouveau système incitera à la création de nouveaux centres et points de collecte. Pour sa région et son exploitation, il ne voit aucun avantage à cette adaptation du système.

Hübscher souligne une nouvelle fois que la proposition constitue un compromis et n'entraîne pas de coûts nettement supérieurs à ceux d'aujourd'hui. De plus, tout le monde en profite, car les points de collecte avec de grands volumes sont maintenus, ce qui permet d'éviter une hausse des coûts de transport pour l'ensemble de mooh.

Trois propositions sont soumises au vote :

- 1 Proposition Bachofner : seuil d'entrée à 300'000 kg de volume annuel, mais augmentation des paliers de +300'000 kg à chaque fois
- 2 Proposition Meyer : maintenir les deux premiers paliers et adapter le reste comme proposé, ce qui entraînerait clairement des coûts supplémentaires
- 3 Proposition du conseil d'administration de mooh

Plus personne ne demande la parole. Il est procédé au vote.

Hübscher explique que le vote se fera dans l'ordre ci-dessus. Si plusieurs propositions atteignent la majorité absolue, elles seront départagées entre elles.

Aucune objection n'est formulée quant à la procédure de vote.

*1 Proposition Bachofner : voter sur une adaptation partielle des conditions d'achat mooh concernant la modification de l'article 3 « Supplément de quantité pour prise en charge », valable dès le 1er mai 2026, conformément à la proposition de Markus Bachofner.*

	Oui	Non	Abstentions
<b>Voix</b>	<b>22</b>	<b>185</b>	<b>35</b>
<b>La contre-proposition de Markus Bachofner a été rejetée.</b>			

*2 Proposition Meyer : voter sur une adaptation partielle des conditions d'achat mooh concernant la modification de l'article 3 « Supplément de quantité pour prise en charge », valable dès le 1er mai 2026, conformément à la proposition de Daniel Meyer.*

	Oui	Non	Abstentions
<b>Voix</b>	<b>54</b>	<b>155</b>	<b>33</b>
<b>La contre-proposition de Daniel Meyer a été rejetée.</b>			

*3 Proposition du conseil d'administration : voter sur une adaptation partielle des conditions d'achat mooh concernant la modification de l'article 3 « Supplément de quantité pour prise en charge », valable dès le 1er mai 2026, conformément à la proposition du conseil d'administration.*

	Oui	Non	Abstentions
<b>Voix</b>	<b>129</b>	<b>91</b>	<b>22</b>
<b>L'adaptation partielle des conditions d'achat mooh concernant l'article 3 « Supplément de quantité pour prise en charge », telle que proposée par le conseil d'administration de mooh, a été approuvée.</b>			

## **9. Élection complémentaire au conseil d'administration de la coopérative mooh pour la durée de mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2028 (annexe)**

Peter Nüesch, originaire de Widnau (SG), domicilié à Widnau (SG), et Manuel Ender, originaire de Büsserach (SO), domicilié à Büsserach (SO), sont proposés par le conseil d'administration. Les deux candidats se présentent.

Discussion :

Thomas Spring, Kleinlützel (SO), soutient l'élection de Manuel Ender, qu'il considère comme un bon candidat, prêt à contribuer à la gestion de la crise. Il souligne également l'importance que la coopérative soit représentée au sein du conseil d'administration par des producteurs laitiers actifs.

Gustav Fitze, Bühler (AR), reprend le besoin de diversité des types d'exploitations évoqué par le conseil d'administration. Selon lui, la représentation des producteurs d'alpage fait toutefois défaut au sein du conseil d'administration. Il propose donc Willy Preisig-Baumann, Herisau (AR), producteur d'alpage et membre du conseil consultatif de mooh, comme candidat au conseil d'administration.

Martin Hübscher rappelle qu'un représentant des régions d'alpage, Thomas Roffler (GR), se trouve déjà au conseil d'administration.

Bruno Spiess, Rüti (ZH), évoque la situation difficile ainsi que ses répercussions sur les coûts et remet en question la nécessité d'élire de nouveaux membres au conseil d'administration.

Hübscher rappelle que Hans Tanner a présenté sa démission et que de nouveaux membres doivent donc être élus. De plus, l'élection de nouveaux membres permet d'éviter que plusieurs membres du conseil d'administration ne doivent être remplacés simultanément en raison de la limitation des mandats.

Willy Preisig-Baumann, Herisau (AR), se présente.

Hübscher procède au vote. Un vote séparé est prévu pour chaque candidat. Si tous atteignent la majorité absolue, il sera décidé si deux ou trois membres doivent être élus au conseil d'administration. L'assemblée générale approuve cette procédure.

*Proposition : Le conseil d'administration propose d'élire Manuel Ender, Büsserach (SO), au conseil d'administration de la coopérative mooh.*

	Oui	Non	Abstentions
<b>Voix</b>	<b>204</b>	<b>25</b>	<b>13</b>
<b>Manuel Ender a été élu membre du conseil d'administration de mooh pour la période de mandat allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2028.</b>			

*Proposition : Le conseil d'administration propose d'élire Peter Nüesch, Widnau (SG), au conseil d'administration de la coopérative mooh.*

	Oui	Non	Abstentions
<b>Voix</b>	<b>142</b>	<b>70</b>	<b>30</b>
<b>Peter Nüesch a été élu membre du conseil d'administration de mooh pour la période de mandat allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2028.</b>			

*Proposition : Sur nomination de Gustav Fitze, Bühler (AR), il a été proposé d'élire Willy Preisig-Baumann, Herisau (AR), au conseil d'administration de la coopérative mooh.*

	Oui	Non	Abstentions
<b>Voix</b>	<b>100</b>	<b>119</b>	<b>23</b>
<b>Willy Preisig-Baumann n'a pas obtenu la majorité nécessaire pour être élu.</b>			

Hübscher souligne que Willy Preisig-Baumann est membre du conseil consultatif. Concernant les demandes de représentation des producteurs de montagne au sein du conseil d'administration de mooh, il rappelle également que Manuel Ender est lui aussi producteur d'alpage.

## 10. Divers

Diem informe sur l'évolution actuelle du marché du lait ainsi que sur le prix du lait pour le mois de mai et donne un aperçu des mois à venir.

Hübscher remercie Diem et toute l'équipe pour leur travail, en particulier dans la phase actuelle.

Discussion :

Marc Binder, Illnau (ZH), évoque la résolution adoptée précédemment et remet en question les contributions à la FPSL. Il demande s'il ne serait pas possible de les supprimer. Selon lui, l'organisation a échoué dans la situation actuelle, notamment parce qu'elle n'a pas réussi à établir un consensus entre les organisations. Il estime que la suppression des contributions à la FPSL permettrait de faire évoluer les choses.

Urs Winzeler, Barzheim (SH), soutient les propos de Marc Binder concernant les contributions à la FPSL et souligne qu'il n'a jamais connu un prix du lait aussi bas durant toute sa carrière. Si les organisations ne sont pas en mesure de mettre en œuvre les mesures décidées, il faut leur retirer les moyens financiers.

Hans Leuthold, Knonau (ZH), producteur laitier à la retraite, demande quels sont les projets de la direction et du conseil d'administration pour l'avenir. Compte tenu de la volatilité chez mooh, il s'interroge sur la possibilité, dans le cadre de négociations, de compenser les pertes subies, par exemple par la garantie d'un certain volume de lait. Il remet également en question l'utilité du prix indicatif.

Melchior Kuster, Eschenbach (SG), explique qu'il verse chaque année 25'000 CHF à l'IP-Lait sans en percevoir les bénéfices. Il demande donc si une sortie de l'IP-Lait serait envisageable. Dans un second point, il revient sur l'élection de Peter Nüesch au conseil d'administration. Il évoque une votation cantonale dans le canton de Saint-Gall concernant la transformation de terres agricoles en zone industrielle, soutenue par Nüesch, ce qui, selon lui, ne correspond pas aux intérêts des producteurs laitiers.

Hübscher ajoute qu'il espère pouvoir s'exprimer politiquement durant l'été. Concernant les critiques envers l'IP-Lait, il rappelle que la résolution adoptée mentionne déjà que les mesures décidées n'ont pas été mises en œuvre. Il souligne que mooh reste engagée dans la recherche de solutions pour l'avenir.

Une sortie de l'IP-Lait est en principe possible avec un délai de résiliation. Étant donné que mooh est la plus grande organisation au sein de l'IP-Lait et qu'elle y contribue le plus financièrement, une telle décision constituerait un signal fort. Hübscher rappelle toutefois que l'IP-Lait verse également des contributions de soutien dont mooh bénéficie.

Schwager ajoute qu'en tant que membre du comité de l'IP-Lait, il s'est parfois senti isolé lors de certaines décisions. Il exprime également sa déception face au fait que le comité de la FPSL, en raison de conflits d'intérêts, n'est pas disposé à prendre des mesures contraignantes, notamment en matière de répartition des charges. Il souligne que la segmentation n'apporte aucun bénéfice sans une répartition équitable des coûts.

Boris Beuret, Corban (JU), président de la FPSL, décrit la situation actuelle comme difficile. Il rappelle que depuis août, la FPSL veille à la coordination du marché et à l'utilisation correcte des moyens de l'IP-Lait pour soutenir les prix. Il souligne que les prix actuellement bas mettent aussi en évidence les limites du système existant. Concernant les critiques sur les contributions à la FPSL, il rappelle que lors de son élection, un objectif central était d'assurer une utilisation efficace des fonds versés par les producteurs. Il précise qu'un montant net d'environ 120 CHF par an pour financer la gestion et la représentation nationale n'est pas excessif.

Martin Riget, Rufi (SG), indique que ce sont surtout les importations qui le préoccupent. Il demande s'il serait possible d'agir plus fortement sur le plan politique. Il propose en outre une sortie de l'IP-Lait.

Roland Gafner, Moutier (JU), partage cet avis concernant les importations. Il estime que le lait suisse devrait être mieux positionné et que mooh devrait utiliser sa force pour exercer la pression nécessaire afin de renforcer sa présence dans les rayons du commerce de détail.

Hübscher revient sur la question des importations, qu'il considère également problématique, notamment dans le domaine du trafic de perfectionnement, où il est difficile de comprendre pourquoi les produits suisses ne sont pas privilégiés. Il rappelle que des motions ont été déposées au Conseil national et au Conseil des États. Il espère au moins obtenir un droit de consultation pour les produits laitiers « standards ». Il mentionne également la possibilité d'augmenter les droits de douane, notamment pour les produits laitiers frais. Il ne souhaite toutefois pas discuter d'une éventuelle sortie de l'IP-Lait à ce stade et privilégie d'abord la poursuite des échanges avec ses instances.

Marc Benoit, Romainmôtier (VD), nouveau président d'agroimpact et président sortant de Prolait, remercie la direction et le conseil d'administration de mooh. Il souligne que l'adhésion de Prolait à mooh a apporté une réelle valeur ajoutée aux producteurs de Prolait. Il reconnaît les efforts de mooh

et constate que tous les producteurs laitiers ont pu bénéficier, et bénéficient encore en partie, de bons prix du lait grâce à cet engagement.

Roland Mayer, Fricktal (AG), demande pourquoi le prix payé aux producteurs pour le lait bio est environ 25 centimes plus élevé que celui du lait des prés, alors que les deux sont vendus au même prix chez Migros.

Martin Hübscher répond qu'il ne peut pas s'exprimer au nom de Migros. Il précise toutefois que mooh veille à ce que les différents types de lait soient financièrement autonomes et ne se subventionnent pas entre eux. mooh n'a en revanche aucune influence sur les prix pratiqués dans le commerce de détail.

Ruedi Hefti, Schänis (SG), producteur de lait PER dans le modèle de base, demande s'il sera pénalisé à l'avenir s'il bénéficie cette année du modèle bonus et réduit sa production.

Hübscher rappelle que mooh a déjà communiqué qu'une année avec excédent de lait ne sert pas de référence pour l'année suivante. Les producteurs qui réduisent leur production ne seront donc pas désavantagés l'année suivante. Il souligne toutefois que la situation actuelle n'est pas satisfaisante pour les exploitations concernées et annonce une révision des modèles de prix. Si des adaptations des conditions d'achat s'avèrent nécessaires, une assemblée générale extraordinaire sera organisée à l'automne.

Hübscher clôt la discussion et passe aux remerciements. Il prend congé de Hans Tanner, Degersheim (SG), après 10 ans d'activité au sein du conseil d'administration de mooh, en saluant son engagement en faveur des producteurs laitiers. Tanner remercie à son tour la coopérative et ses membres pour la confiance accordée.

Hübscher prend également congé de Markus Bachofner, Fehraltorf (ZH), qui a démissionné de sa fonction de président de PV Suisse Biomilch, et salue son engagement pour les producteurs de lait bio. Andreas Elliker, Frauenfeld (TG), a été nommé pour lui succéder au comité de PV Suisse Biomilch.

Hübscher remercie en outre tous les sponsors de produits laitiers, ainsi que le sponsor de la tombola swissgenetics et les exploitations ayant fourni les veaux pour le premier prix.

Daniel Schreiber, Wegenstetten (AG), vice-président du conseil d'administration de mooh, prend la parole et remercie Martin Hübscher pour son engagement et son travail en faveur des producteurs laitiers.

Martin Hübscher remercie à son tour Daniel Schreiber ainsi que toute l'équipe de mooh, dirigée par René Schwager, ainsi que Laubbach et swissmooh pour leur engagement dans cette période difficile. Il remercie également toutes les personnes impliquées pour le bon déroulement de cette assemblée générale.

L'assemblée est clôturée.

À l'issue de celle-ci, Hübscher accueille le Prof. Dr Mathias Binswanger, qui a préparé une conférence intitulée « Comment les producteurs de lait doivent-ils s'organiser pour pouvoir gagner durablement de l'argent avec la production laitière en Suisse ? ».

Avant le repas de midi, un veau a été tiré au sort. Le gagnant est Andreas Schaub Müller, Rickenbach (BL), qui a choisi un veau Montbéliard. Le bon de swissgenetics a été attribué à Christine et Michael Aegerter Bader, Beinwil (AG), et le bon d'achat pour le shop mooh à Fritz Plattner, Herznach (AG).

Zürich, le 11 mai 2026

Président



Martin Hübscher

Vice-président



Daniel Schreiber

Pour le procès-verbal :

Maurice Bosatta, communication, mooh société coopérative